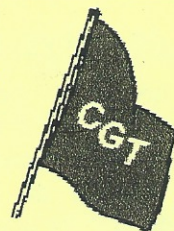


Le drapeau Rouge



Journal de la section syndicale des Gravanches

N°7 - Novembre 2014

Permanence des élus CGT à GRV

Les militants CGT des Gravanches tiennent une permanence à destination de toutes les catégories de salariés le 2^{ème} mardi de chaque mois

Exceptionnellement
en novembre, permanence le :

**Mardi 4 novembre
de 12h à 14h15
au local syndical**

Sur l'agenda :

Mercredi 19 Novembre

1^{ère} Réunion annuelle
sur les salaires MFPM

✱

Jeudi 20 novembre

Réunion mensuelle
des Délégués
du Personnel de GRV

✱

Jeudi 27 Novembre

Réunion du Comité
d'Etablissement
de Clermont-Ferrand

✱

Mercredi 10 décembre

Réunion trimestrielle
du CHSCT de GRV

✱

Mercredi 17 Décembre

2^{ème} Réunion annuelle
sur les salaires MFPM

Ne nous laissons pas intimider !

Jeudi 6 novembre, notre camarade Dominique Leclair, délégué du Personnel et membre du CHSCT, est convoqué à un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire.

Que lui est-il reproché ?

Comme tous les salariés qui sont convoqués pour une sanction, il ne le saura réellement que le jour de l'entretien.

De son côté, la direction mène son enquête et convoque des salariés pour essayer de recueillir des témoignages contre notre camarade à propos de son intervention vendredi 24 octobre à la Fabrication.

Que s'est-il passé ce jour-là ?

Notre camarade a tout simplement joué son rôle de membre du CHSCT en interpellant la représentante du service EP au sujet de l'accumulation de palettes et d'enveloppes non évacuées à la Fabrication.

Les faits ont d'ailleurs donné raison à Dominique puisque son intervention a provoqué une réunion d'urgence des responsables de l'atelier pour faire enlever les palettes et tous les pneus qui s'étaient accumulés dans l'atelier.

Déjà en juillet, la direction accusait à tort ce camarade d'avoir distribué un tract dans l'enceinte de l'usine alors que le code du travail le permet.

En s'attaquant ainsi à un militant qui défend quotidiennement l'intérêt des travailleurs, la direction s'attaque à l'ensemble des travailleurs de l'usine.

Quand un patron s'en prend à un délégué, c'est pour pouvoir s'attaquer ensuite plus facilement à l'ensemble des salariés.

Jeudi 6 novembre, défendons-nous.

La CGT vous appelle à venir en délégation soutenir notre camarade à 15h45 au tourniquet (entrée principale)

Arrêts de travail : EFS : Dimanche 02/11 : 2h en fin d'équipe
Eq C : Mercredi 5/11 : 2h en fin d'équipe
Eq A : Jeudi 6/11 : 2h en fin d'équipe
Eq B et 2x4 : Jeudi 6/11 à 15h30

Pas de relève, non au bénévolat !

De nouveau, certains chefs voudraient nous imposer de faire une relève, c'est-à-dire de venir 5' plus tôt au poste ou de rester en fin de poste, pour passer du temps avec celui ou celle qui prends la suite sur la machine.

Ils prétendent même que le temps passé à cette "relève" serait rémunéré par la prime de continu qui aurait remplacé la prime de relève.

Faux : La "prime de continu" n'a pas remplacé la "prime de relève".

Ces deux primes n'ont rien à voir !

Du temps de SODG (jusqu'en décembre 2010), nous devions arriver 6' en avance au poste.

Les journées de travail faisaient 8h6' en 3x8 et 12h6' en EFS.

Cela donnait droit à une "prime de relève" et à 3 JDR supplémentaires dans l'année.

Depuis 2011, la "relève" n'existe plus.

La "prime de relève" et les 3 JDR ont disparu !

La journée de travail fait 8h ou 12h (y compris les pauses) et pas une minute de plus.

L'entreprise ne peut pas nous imposer de faire une "relève" !

En janvier 2011, devant une délégation de salariés venus protester contre les "5' gratuites" que voulait nous imposer l'entreprise, le Chef du Personnel de l'époque (Mr Cuzin) avait du revoir sa position.

Il nous avait clairement dit que la relève n'existait plus. Et il avait précisé :

C'est à chaque atelier de s'organiser pour qu'il n'y ait pas besoin de passer de consigne orale.

On ne pouvait pas être plus clair !

La prime de continu, c'est quoi ?

⇒ Dans certains ateliers, les salariés peuvent quitter l'atelier 5' avant la fin de poste pour pouvoir aller se changer. (Ces salariés ne bénéficient pas de la prime de continu)

⇒ Pour les autres secteurs, où il doit y avoir une présence continue, les salariés ne peuvent pas partir 5' avant la fin du poste.

La "prime de continu" compense alors cette contrainte.

Atelier Fabrication

Non aux pressions

Chaque jour, notre travail est remis en cause, nous sommes épiés en permanence et les moyens de pression se multiplient.

- Pourquoi as-tu mis autant de temps pour dépanner, redémarrer cette machine ?
- Pourquoi as-tu mis autant de temps à encoder l'arrêt de ta machine sur réactive ?
- Pourquoi n'as-tu pas été plus réactif sur tel ou tel problème de qualité

Maintenant, à les écouter il faudrait faire tourner les machines en conservant tous les défauts, ne jamais les arrêter car chaque pneu compte.

Michelin privilégie la production à moindre frais. Seulement chaque jour, il y a de plus en plus de blessés et malades à cause de ses pratiques moyenâgeuses.

Pendant que lui se moque éperdument des conséquences de ces pressions quotidiennes, nous c'est notre santé et notre avenir qui est en jeu.

**Ce n'est que tous ensemble
que nous pourrons dire STOP
et inverser la tendance**

CHSCT

Le directeur pris en faute ...

En tant que Président du CHSCT, le directeur de l'usine essaie de limiter l'action du CHSCT et refuse d'appliquer aux Gravanches des règles en vigueur dans les CHSCT des autres sites de Clermont-Ferrand.

Devant cette situation qui perdure, l'Inspecteur du Travail a dressé récemment un Procès-verbal contre le directeur des Gravanches et contre Michelin pour de multiples infractions au code du travail.

CHSCT

***La sécurité est la priorité de Michelin ...
... sauf quand cela lui coûte !***

Dans le cadre du CHSCT, il est parfois possible, de contraindre l'entreprise à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité.

Mais le plus efficace serait qu'à chaque fois que nous sommes en situation à risque, que nous subissons des douleurs ou du stress, nous agissions collectivement pour imposer plus de sécurité ou l'amélioration de nos conditions de travail.

Boudineuses :

Stop à la dégradation des conditions de travail !

Lors de la réunion du 12 juin, le CHSCT a été consulté sur la réorganisation de la conduite des boudineuses.

Le chef d'atelier nous a raconté une belle histoire en nous expliquant "toutes" les évolutions qui allaient soi-disant faciliter la tâche des conducteurs.

Quoi qu'en disent les responsables, le but est de faire conduire ces machines à un seul opérateur par machine.

Comme si ce poste n'était pas déjà suffisamment dur physiquement et nerveusement.

Mais peu importe notre santé à Michelin, seuls comptent les profits !

Sécurité sur les Sprint :

Durant la nuit du 19 au 20 juillet (en EFS), lors du changement de la plaquette DOT sur une Sprint, la presse s'est refermée alors que les portes de la machine étaient ouvertes. La chaîne de sécurité a été défaillante ... comme sur la GMT 321, un an plus tôt.

Alors que cela aurait pu entraîner un accident très grave, la direction n'a pas informé le CHSCT. Elle en a pourtant l'obligation.

Informé par des salariés de cet incident, le représentant CGT au CHSCT, a rédigé un DGI (*) et le directeur a dû mener une enquête avec lui.

Mais il a fallu plusieurs courriers et deux réunions du CHSCT pour que l'entreprise envisage enfin, le 30 septembre, de changer les gâches comme sur les GMT, et de réaliser un prototype.

Cependant, pour l'instant rien n'est encore fait.

Le directeur n'a pas voulu s'engager à débloquent le budget nécessaire pour réaliser ces travaux. **Michelin compte-t-il nous faire prendre encore longtemps de tels risques ?**

Travaux sur les GMT :

Au PA de fin septembre, la direction s'est vantée de deux chantiers en cours sur les GMT.

Elle a seulement oublié de préciser que c'est suite à l'intervention des délégués CGT qu'elle a dû se résoudre à faire ces travaux !

Modification des portiques B600 : Cela fait plus de 10 ans que nous alertons l'entreprise sur le danger que représentent les chutes de perches à la fabrication.

Suite à l'incident sur la GMT 301, en octobre 2012, nous avons sollicité l'intervention de l'Inspecteur du Travail. Celui-ci a imposé que soit réalisée une expertise et de modifier les portiques pour les sécuriser. Mais il a encore fallu une réunion extraordinaire du CHSCT pour pousser la direction à faire enfin des modifications.

Changement des gâches : Malgré un incident grave sur la GMT 321 en juin 2013, la direction ne voulait pas prendre de mesure sérieuse pour assurer notre sécurité.

Il a fallu que nous rédigeons un DGI (*) puis que nous fassions la démonstration du risque suite à un incident similaires sur la GMT 314, pour contraindre la direction à installer de nouvelles gâches qui apportent plus de garanties.

Dominique Leclair (CGT),
votre représentant au CHSCT.

Pour le contacter : 06.80.18.75.13

(*) Le DGI

DGI = Danger Grave et Imminent

C'est le moyen légal pour un membre du CHSCT d'alerter l'entreprise d'un danger grave.

Quand un DGI est rédigé, l'entreprise doit immédiatement enquêter avec le membre du CHSCT et prendre des mesures pour supprimer le risque.

Rejoignez-nous

Nous subissons tous une dégradation de nos conditions de travail à cause d'un effectif revu à la baisse et une productivité et flexibilité accrue.

La sécurité est soi-disant la priorité de l'usine mais il y aurait peut-être moins d'accidentés et d'absentéisme si les conditions de travail étaient meilleures.

Nos salaires sont sans cesse grignotés : le 13^{ème} mois en 4 ans pour les nouveaux embauchés, fin de la gratuité des pneus d'essais, un taux horaire qui évolue très peu, suppression des congés d'ancienneté (CS), primes hypothétiques et augmentations misérables, etc ...

Au niveau national, le MEDEF, qui vient d'empocher 40 milliards d'euros sans contrepartie, prétend qu'il pourrait créer un millions d'emplois mais à quel prix ! Il exige l'augmentation de la durée du temps de travail, la suppression de jours fériés, de repousser encore l'âge de la retraite, de déroger au salaire minimum, de créer un nouveau contrat à la place du CDI, d'étendre le travail dominical et de nuit ...

Cela est sûrement très bien pour les actionnaires du CAC40 mais pour l'ouvrier qui crée les richesses de l'entreprise on ne laisse que des miettes. Michelin se porte très bien mais notre salaire ne suit plus le coût de la vie.

Depuis la crise les riches deviennent plus riche et les autres s'appauvrissent. C'est donc du partage des richesses d'où vient le problème.

Parce qu'il n'y a que les luttes qu'on ne mène pas qui sont perdues d'avance ... rejoignez-nous nombreux à la CGT pour lutter à la conservation de nos droits.

Le chiffre du mois

2444

Selon une étude publiée par le Crédit Suisse mi-octobre, la France se situe au 3^{ème} rang au monde pour le nombre de millionnaires. Ils sont 2444 !

Cette étude prévoit même qu'en 2019, la France arriverait en 2^{ème} position ...

Il faut donc croire que, contrairement à ce qu'on entend, les impôts n'y sont pas plus féroces qu'ailleurs pour les riches ou bien qu'il existe de nombreuses manières d'y échapper.

Déjà en juillet dernier, le journal Challenges révélait que les milliardaires français, au nombre record de 67, avaient augmenté leur fortune de 15% en 2013, après une hausse de 25% en 2012.

Aucun doute, les plus riches ne connaissent pas la crise !

Rejoignez la CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom - Prénom : Atelier ou Service :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail : @

Vous pouvez remettre ce bulletin d'adhésion à un militant CGT

Ou le déposer : dans la boîte aux lettres de la section syndicale CGT de GRV (devant le local syndical)

Ou l'adresser à : Syndicat CGT Michelin Maison du Peuple - Place de la liberté 63000 Clermont-Fd